



DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

Déclaré le 12 Mars 1980 à la Sous Préfecture de St-GERMAIN en LAYE - n° 2480



FORMATIONS D'EDUCATEUR FEDERAL MODALITÉS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

**DÈS L'OUVERTURE DES SESSIONS D'INSCRIPTION,
VOUS POUVEZ VOUS PRÉ-INSCRIRE**

CANDIDATER SUR LE SITE INTERNET DU DISTRICT ou VIA PORTAIL CLUB

1. PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET (POUR LES CANDIDATURES INDIVIDUELLES) :
Cliquez sur la rubrique « FORMATION » PUIS « INSCRIPTIONS EDUCATEURS »

Procédure d'inscription : LA RUBRIQUE « Les Formations du Football Français » apparaît

Sélectionnez l'onglet : « Educateur - Parcours bénévole »

Le parcours des formations s'affiche par type de formation :

Toutes les
formations

Dirigeant(e)

Arbitre

Médecin

Entraîneur - Parcours
professionnel

Educateur - Parcours
bénévole

Attestations Fédérales (AF)

12 formations disponibles

Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI)

27 formations disponibles

Diplômes Fédéraux (DF)

3 formations disponibles

Période transitoire (CFF et journées complémentaires)

7 formations disponibles

2. LA FORMATION D'ANIMATEUR & EDUCATEUR :

2.1 Les Certificats Fédéraux d'Initiateurs (C.F.I.) de pratiques :

- 1) C.F.I. U6 - U9 de 24h
dont 2x 6h en Présentiel & 12h (FOAD + MSP Club*)
Des modules spécifiques sont réservés aux licenciés mineurs âgés de 16 ans (licence U17)
- 2) C.F.I. U10 - U13 de 24h
dont 2x 6h en Présentiel & 12h (FOAD + MSP Club*)
Des modules spécifiques sont réservés aux licenciés mineurs âgés de 14 ans (licence U15)
- 3) C.F.I. U14 - U19 de 24h
dont 2x 6h en Présentiel & 12h (FOAD + MSP Club*)
- 4) C.F.I. Seniors de 24h dont 2x 6h en Présentiel
& 12h (6h FOAD + 8h MSP Club*)

Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI)

EDUCATEUR - PARCOURS BÉNÉVOLE
U6-U9

Formation permettant d'accéder à la certification

📌 RÉFÉRENCE	4986813
🕒 DURÉE	-
💰 PRIX	-
📍	LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE
🔗 CHOISIR PAR	📍 Lieu • 📅 Date
📍	Choisir une commune

2.2 Les Certificats Fédéraux d'Initiateurs (C.F.I.) de spécialités :

- 1) Module Initiation Gardien de but de 16h (2 x 8h en Présentiel)
- 2) Module Initiation (U13-U15) Futsal de 16h (2 x 8h en Présentiel)
- 3) Projet Club (modalité à venir)

Choisir la formation souhaitée en cliquant sur le module souhaité, puis remplir consciencieusement les formulaires qui s'affichent à l'écran : choix du lieu, des dates de formation, coordonnées du candidat, etc.

*FOAD : Formation Ouverte à Distance + MSP : Mise en Situation Pratique en club

MODALITES D'INSCRIPTION A LA FORMATION

La Procédure est identique pour les inscriptions sur tous les autres modules de formations :

- ⇒ Les Attestations Fédérales (A.F.) : 5 modules dispensés sur les 12 disponibles ;
- ⇒ Les Journées Complémentaires Diplômes Fédéraux : D.F. Coach Jeunes & Coach Seniors ;
- ⇒ La Certification des Certificats Fédéraux de Football (C.F.F.) niveau 1, 2 et 3.
- ⇒ La Certification des Certificats Fédéraux d'Initiateurs (C.F.I.) U6 à Seniors.

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

1. FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES SUIVANTES :

Pour tous les Candidats :

- ⇒ Dans le cas où le(la) candidat(e) n'est pas licencié(e) « Joueur(se), Animateur(trice) ou Educateur(trice) » mais « Dirigeant(e) », fournir un **Certificat Médical d'aptitude à la pratique et l'encadrement du football, datant de moins d'un an au premier jour de l'entrée en formation.**

De plus, pour les Candidats mineurs :

Pour les modules C.F.I. mineurs U6-U9, être âgé de 16 ans révolus, licencié U17 minimum et C.F.I. mineurs U10-U13, être âgé de 14 ans révolus, licencié U15 minimum

- ⇒ Fournir l'Autorisation parentale et la fiche sanitaire de liaison

(Doc. à télécharger sur le site Internet du district et à renvoyer complété à l'adresse : administration@dyf78.fff.fr)

2. AIDES AUX CLUBS : BONS FAFA FORMATION EDUCATEUR.TRICE.S

- ⇒ Le(s) bon(s) « formation FFF » d'un montant de **15 €uros**, est(sont) attribué(s) automatiquement au candidat inscrit (comme la saison passée) selon les modules de formations bénéficiant de la dite réduction.
- ⇒ Chaque candidat licencié peut bénéficier d'un à plusieurs « bon(s) de formation » de **15 €** selon le module de formation suivi (cf. liste des formations éligibles).
- ⇒ La somme attribuée vous est remboursée automatiquement à l'issue de la formation, sous réserve de participation à la totalité de la formation (dans la limite des bons attribués par l'IRFF).

3. RÉGLER LES FRAIS DE FORMATION :

3.1 LES DROITS D'INSCRIPTION ET FRAIS PEDAGOGIQUES *

- Pour les formations A.F. de 8h : **45 € - 1* bon formation : 15 € remboursé**
- Pour les formations C.F.I. de Pratiques U6 à U13 de 24h : **90 € - 2* bons formation : 30 €**
- Pour les formations C.F.I. de Pratiques U14 à Seniors de 24h : **90 €**
- Pour les formations C.F.I. de Spécialités de 16h : **90 €**
- Pour les Journées Complémentaire D.F. de 8h : **45 €**
- Pour les Certifications C.F.I. de pratique U6 à Seniors : **20 €**
- Pour les Certifications C.F.F. : **60 €**



3.2 LES FRAIS DE RESTAURATION

- Pour les jours de formation en **Semaine au District à Montigny-le-Bretonneux** : **17,50 € / repas.**
- Pour les jours de formation le **Week-end au District ou en Semaine autre lieu** : Tarif par repas adaptable selon les formules et lieux de restauration.

3.3 LE RÈGLEMENT DES FRAIS : À EFFECTUER

- Par prélèvement compte club affilié au D.Y.F. (obligation d'envoi par email officiel du club d'une autorisation au Service Formation « administration@dyf78.fff.fr ») ;
- Par virement bancaire : FR76 1820 6000 6700 9594 3500 169 / BIC : AGRIFRPP882 en précisant : Libellé : **Nom formation + Date(s) formation + Nom du candidat**
- Par chèque(s), libellé(s) à l'ordre du D.Y.F. (1 chèque par candidature en précisant : **Nom formation + Date(s) formation + Nom du candidat**).

*** Le district remboursera l'intégralité des frais de formation des candidates féminines, en complément des bons formations attribués par la FFF, sous réserve de participation à la totalité de la formation.**

QUELQUES REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

1. LE DOSSIER D'INSCRIPTION DEVRA ETRE SOIGNEUSEMENT CONSTITUE !

Les pièces à fournir ne sont pas facultatives mais bien indispensables :

La pré-inscription en ligne (sur notre site Internet) est obligatoire, mais ne tient pas lieu d'inscription définitive ! Elle ne sera validée (prise en compte) qu'à réception de l'ensemble des pièces complémentaires.

2. ENVOYER CES PIECES COMPLEMENTAIRES SANS TARDER !

La clôture des inscriptions intervient au plus tard **14 jours** avant le début des formations, **7 jours** avant le début des certifications C.F.I. et **20 jours** avant la date des certifications C.F.F..

Mais, il arrive que certaines formations ou certifications soient closes **bien avant** !

Le nombre maximum de stagiaires retenus par session ne peut excéder **16 à 24 personnes** selon le type de formation proposée, sauf cas particulier et certification des C.F.I. et C.F.F..

3. RESERVATIONS IMPOSSIBLES !

Aucune demande de réservation par téléphone, télécopie, email ou autres, ne sera prise en compte. **Seule la pré-inscription en ligne suivi de la réception des pièces complémentaires au dossier d'inscription avec confirmation par email du D.Y.F. validera l'inscription définitive, mais attention celui-ci ne tient pas lieu de convocation (cf. page suivante) !**

4. LE NOMBRE DE CANDIDATURES par club est limité à « 3 » sur une même formation, sauf pour les clubs « Accueil » des dites formations qui peuvent selon les modules obtenir l'autorisation de présenter jusqu'à « 5 » candidats (*sous certaines conditions*).

5. ANNULATION DE DERNIERE MINUTE AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION

En cas d'annulation de dernière minute contacter le District au **01 80 92 80 29**, ou le référent du stage identifié sur votre convocation. Dans tous les cas, votre appel téléphonique devra être **confirmé impérativement dans les 24 heures par un email adressé au District**.

6. ANNULATION, ABSENCE OU ARRÊT EN COURS DE FORMATION !!

Attention, une annulation de formation, avec possibilité de remboursement des frais de formation, ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un courriel motivé, intervenant au plus tard **72h avant le 1^{er} jour de formation**.

Pour toute annulation ou absence survenant dans les 72h avant le ou les jours de formation en Présentiel, le barème suivant s'applique :

Annulation dans les 72h (avec justificatif)	Annulation dans les 72h (sans justificatif)	Absent le ou les jours de formation en Présentiel (avec justificatif)	Absent le ou les jours de formation en Présentiel (sans justificatif)	Abandon pendant le ou les jours de formation en Présentiel (justifié)	Abandon pendant le ou les jours de formation en Présentiel (non-justifié)
Frais de formation retenus + Frais de restauration en fonction de la possibilité d'annulation ou non de la réservation des repas	Totalité des coûts retenus	Frais de formation retenus + Frais de restauration en fonction de la possibilité d'annulation ou non de la réservation des repas	Totalité des coûts retenus	Frais de formation retenus + Frais de restauration en fonction de la possibilité d'annulation ou non de la réservation des repas	Totalité des coûts retenus

ADRESSEZ VOTRE CORRESPONDANCE AU :

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL - Inscription Formation d'Educateur

B.P. 90 616 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Téléphone : 01 80 92 80 29 - Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

POUR CONCLURE :

LES PRE-INSCRIPTIONS EFFECTUÉES EN LIGNE NE TIENNENT PAS LIEU D'INSCRIPTION :

La Réception des pièces complémentaires dans les délais encourus est indispensable.

LE SUIVI DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. DÈS LA RECEPTION DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- **Si votre dossier est incomplet** : nous vous indiquons par e-mail et si possible par téléphone les éléments manquants et sa mise en attente de régularisation, laquelle ne tient pas lieu de réservation. Votre dossier n'est pas prise en compte !
- **Si votre dossier n'est pas régularisé avant la clôture des inscriptions, vous ne pourrez en aucun cas participer à la formation.**

2. INSCRIPTION VALIDÉE (DOSSIER COMPLET)

Chaque candidat ayant fait parvenir un dossier complet (validé) recevra un email afin de confirmer son inscription. Suivant le nombre de stagiaires retenu par formation ou certification et le nombre d'inscriptions validées, il lui sera précisé si sa candidature a été retenue ou si son inscription est sur liste d'attente d'un éventuel désistement.

3. CANDIDATS RETENUS

Chaque candidat retenu recevra par email une « convocation », avec copie sur la boîte email LPIFF de son club (si l'inscription n'est pas individuelle), **au plus tôt 6 jours avant la date du 1^{er} jour de formation en présentiel ou de certification C.F.I. en distanciel ou 15 jours avant la date de certification pour les C.F.F..**

4. CANDIDATS NON RETENUS (LISTE D'ATTENTE)

Chaque candidat, dont le dossier d'inscription est mis sur liste d'attente d'un éventuel désistement, sera informé par téléphone ou par email dans le cas où une place deviendrait vacante. Dans le cas où aucune place ne se libère, il sera contacté afin de lui demander s'il souhaite s'inscrire à une autre formation proposée au calendrier. **Sa candidature sera alors prioritaire, sous réserve d'avoir effectué à nouveau la démarche de pré-inscription aux nouvelles dates proposées.**

5. CLOTURE DES INSCRIPTIONS ET ANNULATION DES FORMATIONS

La clôture des inscriptions intervient entre la 16^{ème} et la 24^{ème} personne inscrite (selon le type de formation ou de certification) et au plus tard **7 jours avant le début de la formation**, sauf si nous n'avons pas atteint le nombre minimum ou maximum de candidats. Dans tous les cas, les pré-inscriptions en ligne sur le site Internet ne seront alors plus possibles ! En cas d'annulation, faute de candidatures suffisantes, nous vous informeront dans les meilleurs délais par email et nous vous proposerons si possible une alternative.

6. ATTESTATIONS

- Une attestation de participation, de frais de formation peut-être envoyé sur demande.
- Une attestation de formation est envoyée au stagiaire attesté à l'issue à la formation. Ce document lui permettra de s'inscrire, s'il le souhaite, à une session de Certification.
- Une attestation de réussite est envoyée au stagiaire certifiés à l'issue à la Certification.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

- Contacter pour le suivi Administratif : Le Secrétariat Technique au **01 80 92 80 29**
Les Lundi et Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 ;
Les Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
- Consulter le Site Internet du D.Y.F. / rubrique « FORMATION » : **<http://dyf78.fff.fr>**